



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 9 décembre 2015 à 20h00

Salle des Alisiers de Borex

Monsieur Eric Hermann, Président, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon à 20h10. Il salue les déléguées, les délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la commune de Borex qui accueille cette dernière assemblée du Conseil Intercommunal de l'année 2015.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 38 communes sont présentes et que 58 délégué-e-s représentent un total de 86 voix.

Il informe que les Municipalités de Commugny, Eysins, Givrins, Mont-sur-Rolle et St-George se sont excusées, de même que Mmes J. Byrne Garelli et F. Tecon Hebeisen, ainsi que MM. E. Charlot-Valdieu, Ph. Schirato, D. Collaud, P.-A. Schmidt, G. Dériaz, J.-M. Hainard et G. Odermatt. Par ailleurs, les membres du CODIR Mme F. Rattaz et MM. D. Dumartheray et F. Debluë sont également excusés.

L'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est atteint.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président informe qu'il a reçu un courrier concernant le dépôt du postulat de M. A. Démétriadès et Consorts "Pour une région à l'écoute de ses jeunes" et propose d'en faire le point 14 de cet ordre du jour et de décaler ainsi les deux derniers points.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour est **adopté à une large majorité**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président lit le courrier qu'il a reçu de M. P. Burnier qui présente sa démission de la Commission de Gestion et des Finances pour la fin de cette année 2015.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président passe la parole M. G. Cretegnny qui introduit les communications en revenant sur l'élection de M. Guy Parmelin au Conseil fédéral. Il propose de signer une carte qui lui sera remise. Il poursuit en annonçant une série d'événements heureux dont le vote dans 15 communes du DISREN dont 14 l'ont validé. Par ailleurs cinq communes ont présenté les statuts du Conseil Régional et toutes les ont adoptés. Concernant le transfert des actions TéléDôle, 43 Municipalités

sur 45 ont décidé de transférer leurs actions au Conseil Régional, certaines sous condition d'acceptation par leur organe délibérant.

M. B. Vetsch confirme que 14 communes sur 15 qui ont présenté le DISREN aux organes délibérants ont acceptés. Il reprend le planning en précisant qu'en principe la validation devrait se faire jusqu'au 31 mars 2016 de manière à ce que la mise en œuvre puisse avoir lieu lors de la prochaine législature. Il remercie les communes qui ont sollicité le CODIR pour une présentation au sein de leur Conseil.

M. G. Creteigny complète cette information par le planning de la présentation des nouveaux statuts et rappelle la date du 31 mars 2016 pour le vote par les communes dans la mesure où, comme pour le DISREN, ces statuts révisés doivent pouvoir entrer en force au début de la nouvelle législature au 1^{er} juillet 2016.

M. B. Penel revient sur le sujet des actions TéléDôle en précisant que la quasi-totalité des communes est prête pour ce transfert, comme déjà dit plus haut. Concernant l'aménagement des pistes, il reste les derniers fonds à obtenir et si les communes jouent le jeu, les travaux devraient pouvoir se réaliser dès le printemps 2016, afin de pouvoir ouvrir la saison 2016 - 2017 avec le nouvel exploitant sachant qu'il reste néanmoins encore la convention à finaliser d'ici-là, chose qui n'est pas si simple qu'espéré. Les deux parties font des efforts afin de pouvoir trouver un terrain d'entente permettant à TéléDôle de se trouver propriétaire et plus exploitant, de manière à pouvoir baisser un maximum les frais à charges des collectivités publiques, dans la mesure où les installations seront considérées au même titre qu'une route ou une salle de gymnastique.

M. J.-N. Goël rappelle que le PDRN, volet Opérationnel est en mains des Municipalités avec une décision de validation à prendre jusqu'à mi-janvier 2016. Le préavis pour le Conseil Intercommunal sera déposé le 28 janvier 2016 pour être traité lors de la séance le 7 avril 2016. Par la suite, ce document sera transmis au Conseil d'Etat en mai 2016 pour approbation.

M. G. Produit informe que trois éditions de l'agenda culturel, sur les huit prévues, ont vu le jour et que sa publication se poursuivra en 2016, avec 45'000 exemplaires distribués dans les ménages du district. Il rappelle que la charge financière est importante et que la recherche de soutien se poursuit. C'est Nyon Région Tourisme qui est chargé de la rédaction en collaboration avec la Fédération Régionale des Acteurs Culturels (FRAC) sous la coordination du Conseil Régional. Concernant le soutien à la culture, ce département dispose d'environ CHF 350'000.--. Sur 65 dossiers reçus, 15 n'ont pas été retenus et ce sont donc 50 projets qui ont été soutenus soit sous forme d'appuis ponctuels, soit de soutiens réguliers pour les associations qui signent alors une convention pouvant durer trois-quatre ans. Par rapport au sport, un excellent travail avec la commission a été réalisé. Les montants sont un peu moins importants puisqu'environ CHF 50'000.-- ont été alloués, que 25 demandes ont été déposées, dont 4 ont été refusées, n'entrant pas dans la politique sportive du Conseil Régional. La commission travaille actuellement sur le projet d'une plate-forme pour bénévoles, que ce soit sportif dans un premier temps, mais également pour toute manifestation liée à la région par la suite. M. Produit remercie encore tous les membres de la Commission des sports ainsi que de celle de la culture qui participent régulièrement aux travaux.

M. G. Creteigny, en remplacement de M. D. Dumartheray, vient sur le sujet du tourisme et rappelle que celui-ci fonctionne grâce au Fonds Régional d'Equipements Touristiques (FRET) et que c'est un règlement de compétence du CODIR qui régit ce fonds. Ce règlement a été toiletté cette année et le FRET a décidé de soutenir un certain nombre de projets en 2015, dont notamment le far°, Visions du Réel, l'aménagement des pistes de La Dôle (TéléDôle SA), l'Auberge de Jeunesse de Nyon, des films éducatifs pour le Zoo de la Garenne et l'espace pédagogique de la ferme du Bois de Chênes.

Mme C. Gallay donne quelques informations sur la mobilité et le projet-pilote d'un abonnement modulable CFF - Mobilis dans notre région, allant de notre district jusqu'à Genève et qui permettra d'associer des zones tarifaires et des trajets. Son prix est très attractif, puisque des rabais jusqu'à 28 % seront possibles. Ce projet sera élargi au plan national dans une année. Au niveau de la communication dans le domaine de la mobilité, il est à relever le cadencement du Nyon-St-Cergue au ¼ d'heure entre Nyon et Genolier durant les heures de pointe et à la demi-heure toute la journée entre Nyon et St-Cergue et ceci avec quatre nouvelles rames. Concernant les CFF, Léman 2030 implique des augmentations de temps de parcours entre Genève et Lausanne de trois minutes pour cause de travaux. De plus, il faut signaler la perte des arrêts des ICN à Nyon, et ceci durant environ 10 ans, pour des questions techniques de surcharge de trafic durant ces mêmes travaux. Sur la ligne 811, des suppressions ont dû être concédées pour, principalement, une fréquentation

insuffisante et des critères de l'Office Fédéral des Transports. Néanmoins, plusieurs courses supplémentaires ont pu être introduites dans d'autres secteurs. Du matériel de promotion est parvenu dans les communes qu'il s'agira de mettre à disposition de la population. Toujours dans le cadre de la communication sur la mobilité, Mme Gallay informe qu'un guichet mobile sera créé comme mesure d'accompagnement pour les plans de mobilité d'entreprise. Il s'agit de collectes d'informations, d'enquêtes et de sondages effectués auprès des collaborateurs. Ce projet démarrera cet hiver et un membre de l'Association "Pro-jet" encadrera les activités de ce guichet mobile qui verra le jour sur le site de "Terre-Bonne" à Eysins. Un bilan sera effectué au printemps 2016 et ce guichet mobile devrait pouvoir s'étendre à d'autres secteurs par la suite.

M. J. Sommer donne des nouvelles sur l'environnement naturel et présente le corridor biologique Vesancy-Versoix, touchant 31 communes et situé à cheval sur les territoires français et suisses. Diverses mesures ont été validées, voire déjà mises en œuvre. Les mesures financées par le Conseil Régional concernent plus particulièrement les actions de sensibilisation, aussi bien pour les élus que pour les riverains, la population et, surtout, les élèves. Des chantiers participatifs et des animations grand public sont prévus au printemps 2016 et, notamment, dans le cadre des "Jardins en fête" à Coppet. Concernant le corridor voisin, Lac - Pied du Jura, en bordure du périmètre du Parc Jura Vaudois, toutes les communes touchées ont été informées lors de diverses séances. Les actions ont été validées au sein d'un COPIL à mi-novembre et un préavis sera adressé aux Municipalités à la fin de l'année et il sera demandé de confirmer la participation financière d'ici mi-février 2016. Ceci permettrait au Conseil Intercommunal de valider ce contrat corridors le 16 juin 2016 et ce dernier pourrait encore être signé avant la fin de la législature. Les derniers projets de réseaux OQE, agro-écologiques, évoluent également favorablement avec une demande d'appui de la part des communes, comme pour les précédents. Un préavis sera déposé pour la séance du 7 avril 2016. A ce sujet, et selon décision du Conseil Intercommunal de 2012, il restera trois réseaux à finaliser, tous situés à l'ouest du district.

M. D. Rossellat informe sur le thème du logement et revient sur le questionnaire qui a été adressé aux communes, ce dernier demandant qu'elle était la situation des logements d'utilité publique et quelles étaient les intentions des exécutifs à ce sujet. 35 d'entre-elles ont répondu et sur celles-ci, 9 souhaitaient un accompagnement dans les démarches en vue de la construction de logement dit d'utilité publique, à savoir protégés, accessibles ou encore subventionnés. M. Rossellat relève que le district de Nyon est plutôt mauvais élève dans la mesure où seul 1,4 % relève de cette catégorie et que la situation ne va pas s'améliorer puisque seuls 7 projets sont actuellement identifiés. Partant de l'idée que la fin de la législature n'est pas forcément le moment le plus favorable pour ce genre de projet, il s'agira d'espérer que ceci fera partie des bonnes résolutions des années à venir. Une séance pour des échanges de bonnes pratiques sera agendée afin de sensibiliser les communes et les motiver de manière à ce que les jeunes, moins jeunes, seniors et personnes défavorisées puissent trouver de quoi se loger sur leur territoire.

M. G. Produit convie l'assemblée aux joutes sportives éclairées qui auront lieu le mercredi 27 janvier 2016 à St-George.

La présentation de ces communications se trouve sur le site du Conseil Intercommunal.

5) Assermentations

M. le Président lit le serment à Mme A. Barscha et à M. Ph. Esseiva. Ceux-ci promettent de le respecter et sont applaudis par les membres présents.

6) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 à Commugny

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques. Ceci n'étant pas le cas, il soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du 24 septembre 2016 est **adopté par 80 oui et 6 abstentions**

7) Préavis N° 56-2015 : "Demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman"

M. le Président informe qu'un amendement a été déposé par M. J.-P. Rodieux, mais que ce dernier est absent, devant assister à la séance du Conseil communal au sein de sa commune.

M. Le Président lit l'amendement. "La Commission aux affaires régionales de Commugny est séduite par ce projet de Musée du Léman et ce que ce dernier représente et promeut, le cadre régional étant même dépassé par ailleurs. Elle suggère donc d'amender le préavis 56-2015, en remplaçant le montant de CHF 60'000.-- par CHF 100'000.--, d'autant plus que d'autres contributions ne semblent encore exister qu'à l'état de promesses".

M. G. Creteigny aimerait que les deux commissions ayant travaillé sur ce préavis puissent faire part de leur conclusion avant l'ouverture de la discussion concernant l'amendement.

M. le Président prie les rapporteurs des commissions de Gestion et des Finances et ad'hoc de lire les conclusions de leur rapport.

Mme Ch. Girod, de la commission ad'hoc, propose, après quelques explications complémentaires, d'adopter ce préavis tel que présenté.

M. Ch. Graf, au nom de la CoGesFin, propose également d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement dont il a fait lecture.

M. G. Produit rappelle que lorsqu'un préavis est présenté, il est réfléchi et son financement également. Il semble donc peu judicieux d'augmenter la somme demandée au stade actuel sachant que, par la suite, d'autres financements et partenaires devront être trouvés. Il remercie par ailleurs la commune de Commugny pour cette proposition, sachant que par le passé des amendements à la baisse de certains projets sportifs ou culturels avaient été déposés par cette même commune. Il informe donc que le CODIR propose de rejeter cet amendement.

M. le Président donne la parole à la salle, néanmoins celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

L'amendement est **rejeté à l'unanimité**

Ne relevant pas d'autres questions, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 56-2015 est **accepté 84 oui et 2 non**

8) Préavis N° 57-2015 : "Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de faire part des conclusions de leur rapport.

M. M. Girardet de la commission ad'hoc est d'avis qu'il faut accepter ce préavis.

M. J.-P. Streit, de la commission de Gestion et Finances, faisant lecture du rapport, conclut également à l'acceptation de ce préavis.

M. le Président donne la parole à la salle.

Mme M. Clerc, au nom de la Municipalité de la commune de Luins se demande si c'est bien le rôle du Conseil Régional de soutenir ce genre de projet, tout en précisant qu'elle adhère entièrement aux activités de cette association et qu'elle tient d'ailleurs à la remercier et la féliciter pour son travail. Son propos se veut plus général, et de se demander si on fait pour l'un, pourquoi par faire pour les autres et où s'arrêtera-t-on ? Elle pense que le Conseil Régional doit rester présent pour des actions

phares tels que transports publics, aménagements routiers ou autres projets à but touristique par exemple. La commune, comme ses citoyens, à l'impression qu'il y a un saupoudrage de petits montants de soutien de droite et de gauche, avec la question : où allons-nous nous arrêter ? Au vu de ces divers propos, la commune de Luins refusera cette demande de financement.

M. G. Produit peut comprendre la position de cette commune, mais il aimerait préciser qu'à ses débuts, L'Elastique Citrique était considéré comme une association émanant du milieu sportif. Ceci n'étant plus le cas actuellement, des questions se sont posées. Sachant qu'elle crée des spectacles culturels, qu'elle n'est plus financée comme société sportive, mais qu'elle participe à maintes manifestations culturelles de la région, il paraissait évident que les arts du cirque avaient une connotation culturelle et que c'est sous cet angle que le soutien financier de ce préavis est présenté. C'est au vu de tous ces éléments que M. Produit encourage l'assemblée à soutenir cette demande.

M. M. Girardet, membre de la commission, confirme que c'est une question qui s'est posée. Dans ce cas, on trouve un caractère unique dans ce projet, contrairement à beaucoup d'autres instances qui foisonnent dans la région.

Mme L. Bermejo-Dubois informe que le Conseil communal de Rolle a accepté le DISREN de manière un peu frileuse en insistant sur le côté régional des projets à accepter et, de ce fait, elle rejoint la commune de Luins dans la mesure où il s'agit d'effectuer un soutien au niveau des infrastructures et pas forcément du côté des infrastructures culturelles, d'où le doute quant à sa nécessité.

M. L. Mouthon se joint aux deux communes qui se sont exprimées et est désolé de contredire M. M. Girardet dans la mesure où l'Elastique Citrique compte plus de trois cents élèves et que cette association est soutenue par cinq communes. Sachant qu'il y a d'autres écoles de cirques, avec d'autres soutiens financiers, M. Mouthon se retrouve, d'une part, en porte-à-faux, et d'autre part, à se demander quel est le vrai objectif régional dans ce soutien.

M. G. Produit se demande où s'arrête la région. Sur les trois cents élèves, plus du 60 % sont issus des communes du Conseil Régional et environ ¼ sont des nyonnais. Pour lui, ces chiffres montrent clairement le côté régional du projet, ne connaissant, par ailleurs, pas le groupe de Marchissy, cité par M. Mouthon.

M. R. Lecoultre voterait bien en faveur de ce préavis dans la mesure où les fonds nécessaires sont disponibles au niveau du Conseil Régional, mais, néanmoins, il votera comme les deux communes précitées, afin d'éviter le phénomène de saupoudrage.

La parole n'étant plus demandée le Président procède au vote.

Le préavis N° 57-2015 est accepté par 67 oui, 14 non et 5 abstentions

9) Réponse à l'interpellation de M. P. Wahlen

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse faite par le CODIR quant à cette interpellation.

M. P. Wahlen se réjouit de la réponse faite par le CODIR qui va entériner toutes les décisions stratégiques concernant le Massif de La Dôle à l'heure de la COP 21 et du réchauffement climatique bien évident, sachant qu'il est important d'avoir des visions à long terme à ce sujet et qu'il est primordial de pouvoir skier au sein de ce massif durant les années à venir. Au sujet du parlement des jeunes, il pense que le débat aurait pu avoir lieu devant cette assemblée et que le postulat déposé ce soir élargit un peu la question de la participation des jeunes à la vie politique.

Personne d'autre ne demandant la parole, le sujet est donc entendu et classé.

10) Préavis N° 58-2015 : "Budget 2016"

M. le Président demande au rapporteur de la commission Gestion et Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Graf propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président donne la parole à la salle qui demande s'il est nécessaire de passer en revue tous les postes. Dans la mesure où ceci n'est pas obligatoire et qu'il n'y a pas de questions spécifiques et particulières, M. le Président procède au vote du budget 2016.

Le préavis N° 58-2015 est adopté par 83 oui et 3 abstentions

11) Préavis N° 59-2015 : "Demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation / communication"

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc ainsi qu'à celui de la commission de Gestion et des Finances, de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Rohrer, rapporteur de la commission ad'hoc, recommande d'accepter ce préavis

M. F. Guilloud, rapporteur de la CoGesFin propose d'accepter ce préavis.

M. A. Nicolas doute que des communes situées à plus de 500 mètres d'altitude aient un intérêt direct dans ce projet et que c'est donc bien un intérêt régional dont il s'agit. Il remercie de ce fait ses collègues se trouvant en-dessus de ces 500 mètres de l'avoir écouté et de soutenir ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose le vote.

Le préavis N° 59-2015 est accepté par 82 oui et 4 abstentions

12) Préavis N° 60-2015 : "Participation de CHF 315'200.-- TTC du fonds régional TP affecté pour la réalisation de mesures d'aménagement "2012" et "2015" :

- a) Réaménagement du carrefour Route du Jura - Chemin des Rojalets - Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 10.811 et 10.813
- b) Création d'un giratoire et déplacement des arrêts Vich, La Bichette desservis par la ligne CarPostal 10.830 entre le Chemin de Bonmont et l'accès Aldi à Vich
- c) Participation aux frais de communication"

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc ainsi qu'à celui de la commission de Gestion et des Finances, de lire les conclusions de leur rapport.

M. O. Tappy, rapporteur de la commission ad'hoc propose d'adopter ce préavis.

M. Ch. Graf, de la CoGesFin, propose d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le président procède au vote.

Le préavis N° 60-2015 est accepté par 83 oui et 3 abstentions

13) Postulat de Mme D. E. Christin & Consorts "Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent ?"

Mme D. E. Christin développe brièvement le postulat que toutes les communes et les délégué-e-s ont reçu préalablement. Elle demande que cette proposition soit transmise au CODIR pour une réponse par le biais d'un rapport et de présenter éventuellement une redéfinition du découpage, voire une nouvelle manière de s'assurer que les critères de représentativité géographique au sein de ses organes sont bien remplis.

M. le Président ouvre le débat. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

14) Postulat de M. A. Démétriadès & Consorts "Pour une région à l'écoute de ses jeunes"

M. A. Démétriadès développe rapidement le postulat sans en lire le contenu, mais en faisant, notamment, référence au parlement des jeunes qui avait été proposé à l'Assemblée des Syndics.

M. le Président ouvre le débat.

M. P. Stampfli s'inscrit en faux concernant certains propos du postulant. En effet, il aimerait préciser que ce ne sont pas les Syndics qui ont décidé de refuser ce projet. Il rappelle que c'est M. le Syndic D. Rossellat de Nyon qui a soumis cette idée à l'assemblée des Syndics, que M. le Préfet a constitué une commission chargée d'étudier cette proposition et que cette dernière est revenue devant la dite assemblée avec une proposition qui a été amendée, discutée et reformulée. Cette dernière a ensuite été envoyée aux Municipalités du District afin qu'elles se déterminent. L'immense majorité a refusé ce projet. D'autre part, il a été question de saupoudrage ce soir et il pense que le CODIR doit se concentrer sur ses tâches principales, ce qui lui fait proposer que ce postulat soit refusé.

Mme Ch. Girod s'exprime au nom des délégués de la Commune de Gland. Sur le fond, elle aimerait saluer cette idée et de l'intérêt suscité par les délégué-e-s de la Ville de Gland. Néanmoins, sur la forme, elle souhaite préciser que si l'on désire intégrer les jeunes dans la vie politique, il s'agit de le faire dans des structures communales. Le Conseil Régional ne se trouvant pas à ce niveau, un faux message pourrait être délivré. Le fait de mettre en place une telle structure au niveau régional serait très lourd en termes d'infrastructures, sachant le nombre de communes qui seraient impliquées et les distances à parcourir conséquentes. Il lui semble que cela pourrait plutôt être contreproductif dans une vision régionale. De plus, il ne semble pas que ce soit au CODIR de mettre en place une telle structure. Pour terminer, il est très important de ne pas décevoir les jeunes en mettant en place des infrastructures "alibi" qui ne débouchent sur rien et qu'il faut peut-être rester au niveau des communes et de leurs écoles qui, certaines, possèdent ce genre d'organisation à leur niveau.

Suite à ces commentaires, M. A. Démétriadès demande à ce que ce postulat soit renvoyé à une commission qui devra proposer ou non une transmission au CODIR pour rapport.

J.-P. Perdrizat apporte son soutien à ce postulat dans la mesure où il pense qu'il est important de créer des structures de ce genre et de les lier à l'identité du district, cette identité permettant la motivation régionale, sachant que les jeunes ne s'identifient pas nécessairement aux Conseils communaux. Par ailleurs, les distances ne rebutant pas forcément nos jeunes, une structure leur étant dévolue, avec le soutien de l'existant, permettrait de les intéresser à la vie politique et de pouvoir, éventuellement, par la suite, les intégrer aux structures politiques communales.

M. P. Stampfli rappelle qu'en Terre-Sainte, dans le cadre du centre de jeunes, les animateurs ont mené une enquête à ce sujet et qu'aucune des personnes ayant répondu n'a envie d'un "truc" ou d'un "machin" régional. Il n'y croit donc pas.

Mme L. Bermejo-Dubois trouve surprenant qu'on puisse dire non avant que les jeunes ne se soient exprimés.

M. P. Stampfli précise que c'est les jeunes qui se sont exprimés en Terre-Sainte.

M. S. Schmidt ne partage pas l'avis de son collègue de Terre-Sainte dans la mesure où il est difficile de créer ce genre de structure dans les petites communes, à contrario des grandes. Si cet instrument était à disposition des jeunes, il pense qu'il pourrait être utilisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande si l'assemblée est d'accord que ce postulat soit renvoyé à une commission, comme demandé par le postulant.

Dans la foulée, cette commission est nommée, dont les membres sont : Mme Ch. Girod et MM. S. Schmidt, P. Steimer, A. Démétriadès et F. Guilloud.

M. D. Rossellat aimerait préciser qu'il était à la fois la force de proposition et l'animateur du groupe de travail au sein de l'Assemblée des Syndics et que c'est sur des questions de détails qu'au final seuls trois Syndics ont été d'accord de soutenir ce projet. Un très gros travail a été effectué et existe donc et il est, de ce fait, à disposition auprès des services communaux dont un jeune très motivé est le réalisateur et pourrait se tenir à disposition.

15) Dépôt de préavis

M. G. Cretegy annonce qu'il y a trois préavis déposés pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 61-2015 : "PDRN, volet opérationnel"

Préavis N° 62-2015 : "Financement Grand Genève 2016"

Préavis N° 63-2015 : "OQE Cœur de la Côte"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 61-2015 : MM. A. Mir, J. Hanhart, E. Cretegy, J.-P. Magnin et L. Badan

Préavis N° 62-2015 : Commission de Gestion et des Finances

Préavis N° 63-2015 : MM. P. Stampfli, M. D. Gaumann, A. Nicolas, M. Besson et J. Mugnier

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

14) Divers et prochaines séances

M. le Président demande s'il y a des points à soulever

M. P. Stampfli revient sur les informations du CODIR concernant la remise des actions de TéléDôle au Conseil Régional et de la question qui revient : que fait le CODIR pour tenter d'ouvrir cette exploitation l'été. Une 2^{ème} remarque, en lien avec les logements protégés, lui fait dire qu'il est difficile de participer à ce projet, mais il rappelle surtout que 75 % des communes vaudoises devront dézoner dans le cadre du redimensionnement de la zone à bâtir, d'où une grande difficulté à participer à ce genre de projet.

M. Penel répond au sujet de TéléDôle en précisant que le PGA est entré en force en 2005 et que c'est un sujet qui revient régulièrement au sein du Conseil d'Administration de TéléDôle. Ce PGA devrait être revu, mais que c'est actuellement ce document qui est prioritaire au vu des projets hivernaux en cours.

Mme M. Clerc aimerait que la séance puisse commencer à l'heure, avec des délégués qui arrivent à l'avance sachant que les dates et heures sont connues de toutes et tous.

M. le Président relève que la séance débute en général à 20h10, mais que le 1^{er} point de l'ordre du jour constitué de l'appel est alors déjà réglé.

M. G. Cretegy rappelle la signature de la carte pour M. G. Parmelin qui se trouve sur la table du CODIR.

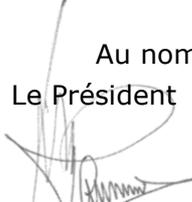
La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne les dates à retenir pour l'année 2016 :

- jeudi 7 avril 2016 à Genolier
- jeudi 16 juin 2016
- mercredi 29 juin (séance de mise en place des nouvelles autorités)

- jeudi 22 septembre
- mercredi 14 décembre

puis il passe la parole à M. Vuagniaux, Syndic des lieux, qui veut être aussi bref que les assises qui viennent de se dérouler en présentant sa commune. Ce cours message est suivi du traditionnel apéritif convivial.

La séance est levée à 22h10.

Au nom du ~~Conseil~~ Conseil intercommunal
Le Président Le Secrétaire
  
Eric Hermann Andres Zähringer

Duillier, le 28 mars 2015